



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
LIMITÉE

E/CONF.91/L.68/Add.2  
20 janvier 1998  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

SEPTIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR  
LA NORMALISATION DES NOMS GÉOGRAPHIQUES  
New York, 13-22 janvier 1998

PROJET DE RAPPORT

Note :

Le projet de rapport est publié en quatre fascicules :

Séances plénières : E/CONF.91/L.68  
Séances du Comité I : E/CONF.91/L.68/Add.1  
Séances du Comité II : E/CONF.91/L.68/Add.2  
Séances du Comité III : E/CONF.91/L.68/Add.3

C. Comité II : Programmes techniques

Fichiers de données toponymiques (point 6)

Procédures de collecte des données [point 6 a)]

92. L'Autriche a présenté un document (E/CONF.91/INF/20) portant sur des listes de bassins hydrologiques des rivières et ruisseaux et des lacs autrichiens. Le document s'intéresse plus particulièrement au bassin hydrologique de la Drave, et fait partie d'une série de volumes. Ces projets sont exécutés à l'aide de moyens de traitement électronique de l'information, en l'occurrence des ordinateurs individuels. La collecte des noms se fait à partir de la carte d'Autriche au 1/50 000. On s'est procuré des noms supplémentaires ne figurant pas sur cette carte en s'adressant, par correspondance, aux administrations communales.

Éléments de données requis [point 6 b)]

93. La Slovaquie a annoncé la création d'une base de données informatisée des noms géographiques (E/CONF.91/L.18) tirée de la série des cartes au 1/10 000. On y trouve les noms des lieux habités, des unités administratives et des détails topographiques tels que collines, vallées, chaînes montagneuses et cours d'eau. Chaque entrée comporte les éléments suivants : noms et codes de l'arrondissement, du canton, de la commune et de la zone cadastrale, nom normalisé et date de normalisation, forme antérieure du nom normalisé et dates de validité de celle-ci, code désignant le type de détail, désignation du feuillet de la carte, classification et code de l'unité orographique, classification et code du bassin versant, données supplémentaires (altitude) et coordonnées géographiques. La base de données est actualisée régulièrement, et à ce jour environ 30 % des districts ont été traités.

94. Le Canada a présenté un document (E/CONF.91/L.34) définissant des classes de détails pour les noms géographiques figurant dans la base de données tenue par l'Administration fédérale canadienne. En vue de la création de cette base de données, on a eu recours à des codes numériques et à des tableaux pour préciser le type de détail enregistré. Plus de 800 codes différents ont été utilisés. Ceux-ci pouvant être regroupés en catégories plus larges, cela a permis d'aboutir à l'établissement du Répertoire toponymique concis du Canada, à la mise à disposition des fichiers sur le World Wide Web et à la vente de données toponymiques numérisées. De ce fait, on se sert maintenant à l'échelon national de 38 catégories et des codes correspondants pour effectuer le premier niveau de ventilation des noms. On s'est aperçu en outre que la distinction entre villes, bourgs et villages variait d'une province à l'autre, se faisant soit en fonction de la population soit en fonction de la structure administrative.

95. La Pologne a indiqué (E/CONF.91/L.55) que les travaux en vue de la création d'une base de données des noms géographiques avaient commencé en 1995. Le plus gros du travail consiste à relever les noms figurant sur la carte topographique au 1/10 000 publiée par le Service national de géodésie et de cartographie. La deuxième phase des travaux consiste à vérifier les données en comparant les noms à ceux qui figurent sur les listes officielles. Les éléments

ci-après sont affichés par la base de données : nom, suffixe du cas possessif, nom familial, type d'objet géographique, statut du nom et origine de l'orthographe. Les types d'objet sont les localités et les objets physiographiques. Il est prévu de compléter l'information sur les localités en précisant leur type, leur population, leur code statistique (rattachement à une unité administrative) et leur emplacement. Pour les objets physiographiques, on précisera le type (une quarantaine de catégories), l'identification territoriale et l'emplacement. À ce jour, 72 000 noms ont été introduits dans la base de données.

Normes et formats pour le transfert de données  
toponymiques [point 6 c)]

96. Le représentant du Royaume-Uni a présenté le rapport du Groupe de travail sur les normes et formats pour le transfert de données toponymiques (E/CONF.91/CRP.11). La principale tâche du Groupe était d'étudier les besoins, les normes et les formats auxquels on peut avoir recours pour l'encodage, le traitement, l'échange et la promotion de l'utilisation sur le plan international des noms géographiques normalisés au niveau national, et de formuler des recommandations sur la question. Le rapport compte quatre annexes. L'annexe A est la liste de base des caractères, en deux parties dont la première est triée par ordre alphabétique et compte tenu des diacritiques et la deuxième est triée en fonction du code ISO/Unicode. La partie I de l'annexe B répertorie les principales langues et les principaux systèmes d'écriture et de romanisation, pays par pays. La partie 2 de la même annexe donne des tables des caractères romains de base et de chacun des jeux de caractères de l'alphabet romain étendu. D'après ces tables, on peut facilement voir si les normes prévues pour l'encodage à 8 ou 16 bits des noms géographiques sont respectées. L'annexe C présente les recommandations concernant un projet de norme pour l'échange de données toponymiques. L'annexe D est une fiche sur le standard Unicode (Version 2.0).

97. Le Groupe de travail a présenté six conclusions et cinq recommandations concrètes. Il est prévu de soumettre les données du rapport au consortium Unicode. Des réponses ont été apportées aux questions de plusieurs délégations portant sur les délais dans lesquels le projet de normes d'encodage pourrait être effectivement utilisé (tant du point de vue du matériel que des logiciels), et sur la révision de certaines des tables de certaines langues (celle du same, par exemple).

Systèmes de traitement automatique des données [point 6 d)]

98. Le Japon a présenté un document (E/CONF.91/INF/5) définissant les activités de l'Institut géographique, qui recueille l'information sur les noms du pays entier et convertit les données au format base de données selon leur orthographe en hiragana, en katakane et en kanji. Cet ordre est fixé dans la base de données pour tous les noms. Outre le nom, on introduit également les dénominations administratives et la série de cartes correspondante. D'autre part, l'Institut a établi en 1997 le Répertoire national des noms géographiques.

99. La Russie a présenté un exposé sur l'élaboration prochaine de son Répertoire national des noms géographiques (E/CONF.91/CRP.27). Il s'agit de

recueillir, de stocker, d'actualiser et d'exploiter les données relatives aux noms géographiques. La série nationale des cartes topographiques au 1/100 000 aurait servi de source. Le fichier toponymique informatisé contiendra 2,5 à 3 millions de noms. Le rapport présente une liste de desiderata pour que le Répertoire national remplisse les conditions voulues en matière de production.

100. Le Canada a présenté un rapport (E/CONF.91/L.33) sur la Base nationale de données sur les noms géographiques du Canada, qui comprend un demi-million d'entrées dont les deux tiers approuvés par le Comité permanent canadien des noms géographiques. On trouve dans le document une brève description des 24 champs de données, qui contiennent essentiellement des renseignements sur la localisation, le feuillet de la carte et le statut du nom. Il a été signalé que des progrès avaient été réalisés récemment quant à la précision des coordonnées et à la multiplication de l'information concernant les cartes.

Nomenclatures nationales [point 6 f)]

101. Le Mozambique a présenté un document (E/CONF.91/L.1) sur sa nouvelle publication intitulée Noms géographiques du Mozambique (1997), document où trois pages de la publication figurent à titre de spécimen.

102. L'Allemagne a indiqué (E/CONF.91/L.27) que sa base de données numériques des noms géographiques avait été enrichie de noms puisés dans la série des cartes au 1/250 000 du Joint Operations Graphic (JOG). Cette base de données contient les éléments suivants : nom, code d'identification statistique, coordonnées, élévation, superficie, population, code du type de détail et référence au feuillet numéroté de la série de cartes officielles. Les données sont disponibles sur disquette.

103. Le Canada a présenté un document sur le Répertoire toponymique concis du Canada (E/CONF.91/L.41). C'est la première fois qu'un tel ouvrage a été produit; il contient environ 47 000 noms approuvés. On trouve les éléments suivants dans le document : table des matières, critères de sélection des noms retenus, conseils en vue de l'interprétation des données par les lecteurs, et une page de données fournie à titre de spécimen. Le représentant du Royaume-Uni a rendu hommage à la qualité de ce répertoire.

104. La Lettonie a présenté une communication (E/CONF.91/L.47) rappelant les dictionnaires et répertoires de noms de lieux lettons publiés depuis le XVIIe siècle. Le premier véritable répertoire toponymique (1922-1925) contenait surtout les noms de lieux habités. Trois répertoires des hydronymes ont été publiés entre 1984 et 1994. Le pays a commencé à établir des cartes de base en 1993; il existe déjà 130 relevés, comportant chacun de 800 à 1 500 noms. Il se propose de constituer une base de données numériques pour l'ensemble du territoire et prévoit de colliger pour cela les nomenclatures générales normatives et les relevés de noms de lieux régionaux et locaux.

105. L'Allemagne a exposé (E/CONF.91/L.28) la teneur de sa nomenclature abrégée. Celle-ci énumère les noms de lieux dans l'ordre alphabétique et les classe également par catégorie, selon qu'ils désignent des lieux habités, des éléments hydrographiques, des montagnes, des régions ou des îles. Ce répertoire indique aussi les variantes sorabes que l'on trouve au Brandebourg et en Saxe.

Ces noms sorabes sont traités différemment selon qu'il s'agit de l'une ou l'autre de ces régions : en Saxe, le toponyme sorabe figure à la suite du nom officiel, séparé de celui-ci par un tiret (mais le caractère typographique est le même dans les deux cas), tandis qu'au Brandebourg, c'est aux communes elles-mêmes de décider si ce nom doit faire partie du nom officiel.

106. Les États-Unis d'Amérique ont expliqué (E/CONF.91/INF/14) que leur nomenclature toponymique est régulièrement enrichie depuis sa première édition numérique publiée en 1993. On peut par exemple y intégrer les nomenclatures établies par les divers États du pays, la nomenclature nationale officielle et un fichier de toponymes désignant des éléments disparus. Il était spécifié qu'un répertoire numérique est déjà dépassé presque aussitôt qu'il est publié et que l'on trouve sur l'Internet des données plus actuelles et plus exactes, puisqu'elles sont mises à jour toutes les semaines. La quatrième édition de la nomenclature, comprenant un relevé des toponymes de l'Antarctique, devait en principe être publiée au début de 1998.

107. L'Italie a annoncé (E/CONF.91/CRP.36) qu'elle avait mené à bien en 1997 l'établissement d'une nomenclature nationale numérique. Ce répertoire comprend à peu près 750 000 noms, compilés d'après la série de cartes géographiques officielles au 1/25 000, et indique le nom de l'objet topographique (avec éventuellement la désignation dans une autre langue que l'italien), ses coordonnées établies selon le système de Gauss-Boaga et le code de catalogue qui permet de préciser ses caractéristiques. La nomenclature peut aussi être consulté sur l'Internet.

Publications diverses [point 6 g)]

108. La Slovaquie a indiqué (E/CONF.91/L.21) le nom des 8 provinces et 79 districts du pays tels qu'ils existaient en 1996.

109. Les États-Unis d'Amérique ont exposé (E/CONF.91/L.23) les travaux que leur organe officiel qui traite des noms géographiques a réalisés depuis la sixième Conférence en ce qui concerne les toponymies étrangères.

110. L'exposé indiquait les nouvelles éditions de divers répertoires et signalait que 15 numéros du bulletin d'information sur les noms étrangers, le Foreign Names Information Bulletin, ont été publiés. Une nouvelle édition du catalogue des publications officielles concernant les noms géographiques est prévue pour l'an prochain. Il était aussi indiqué qu'une présentation des systèmes de romanisation, Romanization Systems and Romanscript Spelling Conventions (1994), avait été publiée, qu'une nouvelle édition du disque compact concernant les répertoires de noms étrangers était prévue (1998) et que la base de données officielles sur les noms géographiques était accessible par l'Internet.

111. Le Canada a présenté un document (E/CONF.91/L.36) exposant la teneur d'un disque optique compact multimédia, "Noms et lieux du Québec", publié en 1997 par la Commission de toponymie du Québec. Il ne s'agit pas d'une nomenclature à proprement parler mais plutôt d'une compilation de renseignements extraits d'un dictionnaire illustré, Noms et lieux du Québec, paru en 1994. Ce disque optique indique l'origine de plus de 6 000 noms de lieux et offre des moyens de

recherche multicritères qui permettent de retrouver des listes de lieux divers. Il est compatible avec un système Macintosh ou Windows sur IBM.

112. Les États-Unis d'Amérique ont exposé (E/CONF.91/INF/15) la teneur du catalogue des publications de l'organe officiel national qui traite des noms géographiques. Ce catalogue accompagne la mention des publications ou séries de publications de quelques indications succinctes.

113. La Grèce a expliqué (E/CONF.91/CRP.28) que son territoire est divisé en 13 régions, elles-mêmes subdivisées en départements, cantons, municipalités et communes. Elle a indiqué le nom de ces diverses divisions administratives en caractères grec et latin.

114. Un rapport intitulé "Introduction à la notion d'espace et limite contenue dans un nom de lieu" (E/CONF.91/CRP.29) a été déposé mais n'a pas été présenté à la Conférence.

Terminologie employée pour la normalisation  
des noms géographiques (point 7)

115. Un rapport intitulé "Introduction à la notion d'espace et limite contenue dans un nom de lieu" (E/CONF.91/CRP.29) a été déposé.

116. Le représentant d'Israël a présenté le rapport 1992-1997 du Groupe de travail chargé de la terminologie toponymique (E/CONF.91/L.9), ainsi que la nouvelle édition (la quatrième) du glossaire de terminologie toponymique (E/CONF.91/L.13). Il a constaté que le glossaire n'avait été traduit que dans trois des langues officielles de l'ONU mais pas encore en arabe et en russe; il a conseillé d'actualiser les cinq traductions d'après la quatrième édition du glossaire.

117. Le représentant de la France a précisé que la traduction en français avait déjà été actualisée. On a proposé de confier aux traducteurs qui avaient déjà travaillé sur le glossaire le soin de faire le travail de mise au point d'après la quatrième édition. Le représentant d'Israël a constaté que les diverses modifications du glossaire dont le Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques avait convenu lors de sa dix-huitième session avaient été faites et que la quatrième édition comportait bien les ajouts, suppressions et autres mises au point qui avaient alors été décidés; il fallait, selon lui, reprendre le numérotage unifié de cette édition dans toutes les traductions afin de pouvoir les comparer.

118. Le représentant de la République populaire démocratique de Corée a signalé que le terme "Hangül" ne désigne pas l'alphabet coréen et il a approuvé le représentant d'Israël qui a proposé de supprimer ce mot aux rubriques 284 et 294. On a proposé d'introduire dans le glossaire les termes "microtoponyme" et "synonyme", ce dernier figurant déjà dans la quatrième édition. Le représentant de l'Algérie a proposé l'introduction du terme "ethnonyme", défini dans la version française comme "un nom de personne ou de groupement de personnes employé pour désigner un lieu".

119. La Slovaquie a présenté une étude (E/CONF.91/L.19) qui démontrait concrètement que les signes diacritiques sont tout aussi significatifs en slovaque que les lettres de l'alphabet – ainsi, certains noms géographiques qui ont la même orthographe se prononcent différemment selon qu'un tel signe est présent ou absent et ont alors un sens différent. Selon cette étude, il fallait respecter rigoureusement la résolution 10 adoptée à la première Conférence et dont s'écarte la résolution 19 adoptée à la troisième Conférence. Le représentant d'Israël, qui dirige la rédaction du glossaire, a souligné que les termes "diacritique" (rubrique No 064) et "exonyme" (rubrique No 081) avaient bien été modifiés dans le sens voulu. Le représentant de la Slovaquie l'a remercié d'assurer la direction des travaux concernant le glossaire.

-----